



**SNUipp Dordogne**

**Syndicat  
National  
Unitaire  
Instituteurs  
Professeurs des Ecoles  
Pegc**

*Périgueux le 7 février 2012*

**M. Jean-Luc MARCHIVE**  
Secrétaire Départemental

à

**Madame la Directrice d'Académie**  
20 rue Alfred de Musset  
24000 PERIGUEUX

**Objet : Intempéries — Protection et mise en sécurité des personnels**

Madame,

Par ce courrier, nous voulons vous faire part de quelques remarques et demandes suite aux nombreux appels reçus depuis deux jours au syndicat de la part de nos collègues.

Les abondantes chutes de neige de dimanche et les très basses températures ont provoqué de nombreuses perturbations dans notre département. Le service public d'éducation en est particulièrement affecté en raison principalement de l'impossibilité ou de la très grande difficulté à se déplacer pour les personnels comme pour les usagers.

Nous avons déjà connu pareille situation dans un passé assez proche, mais il s'avère, qu'une fois encore, nos collègues ont été contraints de se débrouiller sans aucune aide de leur administration, ni aucune consigne claire alors que la météo avait annoncé suffisamment tôt les événements climatiques que nous traversons.

Chaque fois qu'il y a un épisode neigeux, les transports scolaires ou collectifs sont en général suspendus. La première conséquence est l'augmentation très forte de l'absentéisme des élèves compte tenu de la dispersion des écoles en milieu rural, mais cela est aussi le cas dans les zones urbaines en ce moment. Dans l'ensemble des services et des administrations de l'Education Nationale, les personnels ont été empêchés un peu partout de se rendre au travail. Nous avons pu le constater dans les circonscriptions comme à l'Inspection Académique. Nos collègues, enseignants des écoles, sont eux aussi en difficulté. Certains, qui habitent à proximité ont pu prendre leur service et accueillir quelquefois des élèves présents. Bien souvent, ils ont découvert que la mairie avait pris la décision de fermer l'école. Depuis lundi matin, ils essaient tant bien que mal de s'informer sur l'évolution de la situation et surtout sur l'attitude qu'ils doivent adopter.

Aussi nous tenons à vous signaler que les réponses qui leur ont été faites par certaines personnes dans certaines circonscriptions (secrétaire, CP ou IEN) ne sont pas acceptables. En effet, on leur a demandé d'être coûte que coûte à leur poste de travail, y compris si l'école était fermée, sinon ils risquaient de perdre une ou plusieurs journées de salaire. C'est scandaleux et nous regrettons fortement que certaines personnes aient pu avoir de tels propos sans même réfléchir aux conséquences de mise en danger de nos collègues. Si par malheur un accident arrivait nous en tirerions immédiatement les conséquences en terme de responsabilité.

.../...

C'est pourquoi nous vous demandons de donner sans délai des consignes claires qui ne prêtent pas à interprétation. Ces consignes doivent, en premier lieu, assurer la sécurité des personnels en ne les obligeant en aucune manière à utiliser leur véhicule pour se rendre à leur école. Lorsqu'aucun autre moyen n'existe, ce qui est bien souvent le cas en Dordogne, vous devez indiquer sans ambiguïté à ces collègues qu'ils ne sont pas tenus d'être présents dans leur école, même si celle-ci n'est pas fermée par la commune. Quant aux propos tenus ici ou là par certains de vos services concernant des retraits de salaire pour journées non travaillées, nous souhaitons également que vous clarifiez la situation en excluant toute mesure de cet ordre. Nos collègues ont besoin du soutien de leur hiérarchie et non d'un soupçon permanent sur leur conscience professionnelle, encore moins de retraits de salaire.

Enfin, vous venez d'adresser par mail à nos collègues directeurs et directrices une enquête à renseigner concernant la situation dans leurs écoles depuis le 6 février. Vous avez accompagné cette enquête d'un message et d'un courrier pour expliciter votre démarche.

Si nous comprenons votre soucis d'améliorer « à moyen terme » une communication et une organisation défailtantes, le moment nous semble mal choisi car nos collègues doivent faire face à l'organisation de leur école avec des enseignants absents (sans compter l'autre enquête sur les grèves - cf notre courrier du 3/02/2012). De plus cela peut être interprété légitimement, compte tenu des propos tenus dans certaines circonscriptions (cf ci-avant), comme une volonté de votre part de recenser les écoles où des enseignants n'ont pas assuré leur service.

Aussi, nous vous demandons de ne pas exiger cette enquête et nous nous tenons à votre disposition pour toute réflexion sur la communication en cas d'intempéries exceptionnelles. Cela pourrait se faire dans le cadre du prochain CHS CT, mais également lors du prochain CDEN où le préfet, les élus (maires, conseil général et régional) les parents d'élèves ainsi que les partenaires de l'école sont présents.

Veillez agréer, Madame, l'expression de notre attachement au Service Public d'Education Nationale.



**M. Jean-Luc MARCHIVE**  
Secrétaire Départemental

